



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil National de Suivi de l'Accord et du Processus Electoral (CNSA) s'est réuni en séance plénière extraordinaire ce jeudi 21 juin 2018 sous la présidence de Monsieur Joseph Olenghankoy Mukundji, son Président.

Au cours de cette plénière, le CNSA a adopté le rapport de sa Commission chargée d'évaluer la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 et a examiné le contour du processus électoral en cours.

Au-delà de l'immense et appréciable travail abattu, le CNSA relève les faits préoccupants suivants :

1. la non-tenu de la tripartite depuis le début de l'année 2018 ;
2. l'absence d'un consensus politique, tel que prévu par l'Accord, autour de la machine à voter ;
3. l'existence de 16% d'inscrits sans empreintes digitales, telle que notée par l'OIF dans les conclusions de l'audit du fichier ;
4. le défaut de prise en compte des corrections des omissions et erreurs contenues dans la liste des partis et regroupements politiques publiée au Journal Officiel le 30 avril 2018 ;
5. la non-libération de certains prisonniers politiques, d'opinions et amnésiés contrairement aux prescrits de l'Accord du 31 décembre 2016 ;
6. le règlement unilatéral non satisfaisant de la question des cautions payées depuis 2015 pour les élections législatives provinciales...

Afin de permettre une compétition électorale apaisée telle que voulue par l'Accord du 31 décembre 2016, la plénière :

- demande au Président du CNSA de rencontrer le Chef de l'Etat, garant du bon fonctionnement des Institutions pour une solution idoine avant le dépôt des candidatures ;
- invite le Gouvernement et la CENI à une concertation urgente (CNSA-Gouvernement-CENI) conforme à l'Accord avant l'ouverture des bureaux de réception des candidatures.

Le CNSA appelle les acteurs politiques ainsi que les leaders d'opinions au calme dans le but de préserver la paix avant, pendant et après les élections.

Fait à Kinshasa, le 21 juin 2018

Valentin Vangi Ndungi

Rapporteur